Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20201117-del5-171120-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n°5	Conseil Municipal du Mardi 17 novembre 2020
Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Mardi Dix Sept Novembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 09/11/2020

Membres présents : 27 puis 26 à partir de 19 h

Membres ayant donné pouvoir : 3 puis 4 à partir de 19 h

Membre(s) excusé(s) :1

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/11/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN , Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame DELSAUX Dominique, Madame NEMPONT Marine à Madame PREUVOST Coralie, Madame TILLIER Nathalie à Madame WACOGNE Aurore et Monsieur WAUQUIER Bernard (à partir de 19 h) à Monsieur Philippe FAIT.

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Coralie PREUVOST

Objet : Budget Principal de la Ville - Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Budget Principal de la Ville - Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°5 en date du 30 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget Principal de la Ville d'Etaples-sur-Mer,

Vu la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 10 novembre 2020,

Considérant la présentation de la demande d'admission en non-valeur n°4115540232 jointe en annexe, déposée par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer pour un montant total de 360,40 €, réparti sur 2 titres de recettes émis en 2018, sur le budget Principal de la Ville d'Etaples-sur-Mer,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-Mer dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **:**

- d'approuver la demande d'admission en non-valeur présentée par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES (Pas-de-Calais)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.